



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

## ACADÉMIE : AMIENS

Établissement : Université de Picardie Jules Verne

Demande n° S3LP120002717

Dénomination nationale : Développement et protection du patrimoine culturel

Spécialité : Patrimoine, environnement, tourisme

## Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle forme, depuis son ouverture en 2002, des professionnels de la mise en valeur des patrimoines naturels et culturels dans le cadre de l'organisation d'événements à destination de publics variés, en intégrant des préoccupations d'ordre économique, social et culturel. Les compétences acquises sont des capacités d'analyse globale, de sensibilisation et de mobilisation des partenaires, de montage de projet, de coordination et de suivi des actions à mener. Les métiers visés sont : chargé de mission ou chef de projet de développement local ; accompagnateur, animateur tourisme, du patrimoine ou de services pédagogiques dans les musées ; guide ou employé de parc naturel ; assistant ou chargé de valorisation du tourisme local ; personnel d'offices de tourisme. La formation, localisée à Amiens, est portée par la Faculté d'histoire - géographie, avec pour composantes associées les Facultés des langues et des sciences. Elle accueille un public en formation initiale et en formation continue.

## Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	21
Taux de réussite	100 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	31 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	83 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	41 %
Pourcentage de diplômés en emploi : 3 enquêtes nationales 3 enquêtes à 12 mois de l'établissement	de 70 % à 89 % de 47 % à 75 %

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence professionnelle est une formation spécifique sur le plan national, et donc attractive. Elle compte un public relativement important d'étudiants issus de filières de licences générales et offre de manière pertinente un débouché professionnalisant de niveau II pour des étudiants d'histoire, d'histoire de l'art, de géographie. Elle intègre également du public de formation continue ; ce qui démontre son intérêt pour le monde professionnel. Suite aux recommandations émises lors du dernier renouvellement, la place des professionnels a été sensiblement renforcée : leurs enseignements ont une place importante dans la formation, et particulièrement dans le cœur de métier, leur implication s'exerce dans le conseil de perfectionnement et ils accompagnent les étudiants dans leur choix de stages. Leur contribution au fonctionnement de la formation est globalement satisfaisante. L'insertion professionnelle est correcte, si on écarte les enquêtes aux résultats moins bons du fait d'un faible taux de réponses. Néanmoins, ces derniers relèvent l'existence d'un nombre relativement élevé de poursuites d'études vers les masters « Histoire » ou « Patrimoine » d'autres établissements, et même de l'université.

- Points forts :
  - L'attractivité du diplôme et la bonne présence d'étudiants provenant de licences générales.
  - L'excellent taux de réussite.
  - La bonne implication des professionnels.
- Points faibles :
  - Des poursuites d'études relativement nombreuses.
  - Des taux de réponses variables aux enquêtes d'insertion.

## Notation )

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

## Recommandations pour l'établissement )

Il conviendrait d'améliorer la qualité de l'information statistique pour analyser le devenir des diplômés. Il faudrait, tout particulièrement, veiller à réduire le taux de poursuite d'études. Une réflexion devrait être menée sur la base des suivis de cohortes pour chercher à mieux identifier le profil des étudiants poursuivant en master après l'obtention du diplôme. Cela permettrait d'ajuster la politique de recrutement pour mieux servir un public à la recherche d'une insertion professionnelle immédiate.

Il serait également pertinent d'analyser en conseil de perfectionnement les opportunités de développer l'apprentissage. Enfin, il serait utile de signer des conventions de partenariat avec le monde professionnel pour faciliter l'insertion professionnelle des diplômés.